

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.17.47. ✉ siaep@mairiepezou.fr – SITE : siaep-pezou-loir-reveillon.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de Pezou, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

DATE DE CONVOCATION : 21/11/2023

TITULAIRES PRESENTS : Aurélien LEMOINE, Pascal PILLEFER, Jérôme BRILLARD, Natacha BOURGEOIS, Paul NOURRY, Paul DEREVIER, Richard VACHER.

SUPPLEANTS PRESENTS : néant

ABSENTS : **Titulaires** : Marylène GOUET (pouvoir à Paul NOURRY), Michel TRETON (pouvoir à Paul DEREVIER), Lucie CHESNEAU (pouvoir à Richard VACHER).

Suppléant : Pierre SOLON, Alban CHAMPDAVOINE, Patrick LAHOREAU Loïc DEREVIER, Serge MERAUD.

Quorum : 6

SECRETAIRE : Monsieur Jérôme BRILLARD est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023
2. Schéma directeur – approbation du marché groupé CPHV
3. Interconnexion avec SMAP La Ville aux Clercs-Busloup
4. Missions AMO
5. Mission maîtrise d'œuvre
6. Demandes de subventions Conseil départemental, AELB et DETR pour 2024
7. Questions diverses

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur DUPRÉ, Président du SMAEP de La Ville Aux Clercs-Busloup Monsieur Richard LE QUINTREC, délégué de La Ville aux Clercs au SMAEP, Messieurs Marcel DEFRÉMONT et Mickaël CORDONNIER, délégués de Busloup au SMAEP, et Madame Roberte JONNARD, adjointe au maire de Busloup, invités à cette réunion. Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.

Invités : Monsieur COUTY, cabinet VIATEC et madame CHIRON, SDFA.

2023-34 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2023 à La Chapelle Enchérie.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

SCHÉMA DIRECTEUR – APPROBATION DU MARCHÉ GROUPÉ DE LA CPHV

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la prise de compétence « Eau et Assainissement » par la CPHV en 2026, celle-ci souhaite que les toutes les communes concernées aient des schémas directeurs à jour. Celui du syndicat arrivant à son terme avec la réalisation des 10 priorités, le SIAEP peut faire faire une révision de son schéma directeur et être intégré à la commande groupée afin de bénéficier des subventions.

2023-35 : Amélioration de la connaissance patrimoniale en vue de la préparation du transfert de compétences en matière de gestion des réseaux d'eau potable, assainissement des eaux usées et assainissement des eaux pluviales Lancement des schémas directeurs manquants sur le territoire de la CC Perche Haut Vendômois. Approuvé

Monsieur Le Président, rappelle les points suivants :

- Dans le cadre des lois NOTRe du 7 août 2015 et Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, portant la nouvelle organisation territoriale de la République, le transfert des compétences "eau" et "assainissement" doit être réalisé aux communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2026.

- La Communauté de Communes Perche Haut Vendômois souhaite préparer ces transferts de compétences en disposant d'une connaissance poussée des services actuels, en matière de patrimoine et de travaux à réaliser dans les 15 ans à venir.

Pour cela, elle souhaite disposer de schémas directeurs sur l'ensemble de son territoire afin :

- D'avoir un référentiel et une base commune de connaissances
- De définir un programme d'investissements pour les collectivités compétentes
- Préparer le transfert de compétences
- La Communauté de Communes a retenu la société DUPUET FRANK ASSOCIÉS comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour effectuer un état des lieux des études produites sur le territoire, estimer les études restant à réaliser, effectuer le dépôt des aides financières, consulter des entreprises spécialisées et assurer le suivi de celles-ci.

- La Communauté de Communes a pris la compétence « études » afin de faciliter le dépôt des demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de porter administrativement ces dossiers et d'accompagner les collectivités concernées. Le reste à charge du coût des études sera remboursé à la communauté de communes par les collectivités concernées.

Il informe de la nécessité de réaliser une Étude de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'Eau Potable sur le territoire du syndicat.

Il précise que ces études

- Sont d'une durée prévisionnelle de douze (12) mois à quatorze (14) mois,
- Sont constituées des phases suivantes :
 - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (ou Étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable)
 - PHASE 1 : Pré-diagnostic
 - PHASE 2 : Modélisation du réseau
 - PHASE 3 : Campagnes de mesures
 - PHASE 4 : Élaboration d'un programme d'actions
 - PHASE 5 : Réflexion patrimoniale
 - PHASE 6 : Analyse détaillée du prix de l'eau
- Ont fait l'objet d'estimations prévisionnelles
- Sont susceptibles de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Schéma Directeur Eau Potable : 70 %)
- Sont susceptibles de faire l'objet d'aides financières complémentaires de la part du Conseil départemental de Loir-et-Cher dans la limite maxi de 80 %

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- La prise de compétence « études » par la Communauté de Communes, afin d'engager les schémas directeurs manquants sur le territoire intercommunal, avec remboursement du reste à charge par les différentes collectivités concernées
- le programme des schémas directeurs,

PROPOSE

- d'adhérer au groupement de commande et prend à 100 % à sa charge les études spécifiques d'eau potable qui concerne le territoire du SIAEP proposé par la CPHV

AUTORISE

- le syndicat à signer la convention de groupement de commandes

AUTORISE

- le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne autorisation de préfinancer ces études,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir les bureaux d'études spécialisés pour ces opérations.

INTERCONNEXION AVEC LE SMAEP LA VILLE AUX CLERCS-BUSLOUP

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUPRÉ, Président du SMAEP de La Ville Aux Clercs-Busloup pour le contexte de la demande d'interconnexion avec le réseau de Pezou.

Le SMAEP a entrepris peu de travaux depuis sa création. Un gros déficit en ressource est particulièrement inquiétant. Le schéma directeur vient d'être terminé.

Le forage de la Ville aux Clercs produit environ 22m³/h en sortie ce qui est insuffisant pour sécuriser l'alimentation de tous les abonnés sur toute l'année. Une interconnexion existe avec DANZE mais ne suffit pas. Au niveau technique, différentes pistes ont été évoquées lors de l'élaboration du schéma directeur :

- La création d'un second forage
- Une interconnexion avec Pezou.

Lors d'une première entrevue en octobre, le Président du SIAEP de Pezou a émis le souhait que l'interconnexion permette également de sécuriser l'alimentation du SIAEP en retour, en cas de problème concomitants sur les deux pompes, comme c'est arrivé au cours de l'été.

Monsieur DUPRÉ, demande à Monsieur COUTY du cabinet VIATEC de présenter leur projet de tracé de la canalisation d'interconnexion de château d'eau à château d'eau, qu'ils ont travaillé cet automne.

De cette étude il ressort que Pezou pourrait fournir jusqu'à 25m³/h pour alimenter le château d'eau de la Ville aux Clercs avec le concours d'un surpresseur pour pallier la différence d'altitude entre les deux réservoirs. En retour, le SMAEP pourrait fournir jusqu'à 20m³/h, en gravitaire vers Pezou. Une interconnexion de ce type prendrait tout son sens car mutuellement profitable pour les deux syndicats.

Deux solutions techniques existent : le refoulement distribution séparé ou le refoulement distribution confondu.

Dans le cas du refoulement distribution séparé (une canalisation de château d'eau à château d'eau sans distribution), Monsieur COUTY estime à environ 125 m³ le volume perdu lors de purges d'eaux stagnantes en cas d'ouverture de l'interconnexion. Le refoulement distribution confondu (canalisation de château d'eau à château d'eau avec desserte sur le passage) évite ce problème d'eaux stagnantes.

Il a donc privilégié le refoulement distribution confondu, permettant un tracé plus rectiligne pour la canalisation principale tout en suivant les chemins existants. Les détours et bouclages non nécessaires sont remplacés par une desserte par antenne en « arrêtes de poisson », à partir de la canalisation principale. Cette solution permet de diminuer de 1 800 m la longueur de canalisation et les risques de fuites attendant.

Monsieur CORDONNIER demande si le bouclage de Pont l'Âne ne serait pas à conserver au vu des problèmes de cumul de calcaire dans ce secteur bas avec peu d'abonnés. Monsieur COUTY lui répond que le bouclage n'améliore pas la situation, ce pourquoi il propose de le supprimer.

Ce projet permet ainsi d'alimenter en gravitaire, à partir de Pezou, les parties de Busloup sur le passage. Les parties plus hautes et proches de La Ville Aux Clercs restent desservies par le réservoir de La Ville aux Clercs. L'interconnexion se fait au niveau du hameau de Gros Chêne avec un surpresseur hydrostable. La vanne peut être inversée selon les besoins.

Ce projet représente une longueur de canalisations de 10 050 m, avec la reprise de 85 branchements.

D'un point de vue technique, ce projet reçoit la validation des élus présents.

Madame CHIRON du cabinet SDFA prend la parole à son tour pour aborder le volet administratif et la répartition des frais. Traditionnellement, le syndicat ayant le plus de besoin et le plus de frais porte le projet.

Afin de garantir l'obtention d'un maximum de subventions, il paraît souhaitable que le projet soit plutôt porté par le SIAEP de Pezou dont toutes les communes sont en ZRR et dont le rendement est moindre, conditions décisives pour les subventions de l'Agence de l'Eau et la DETR.

Le projet peut également prétendre à une participation financière du Conseil Départemental.

Suivant le type de dossier de subvention (appel à projet ou financement d'interconnexion), les demandes peuvent être déposées avec une estimation du coût, ou un projet abouti dont le marché est attribué. Les dates limites de dépôt s'étalent de janvier 2024 pour la DETR à juin 2024 pour l'Agence de l'Eau. Il faudrait donc que le dossier de marché soit déposé en mars et attribué en avril. Pour le Conseil Départemental, le dossier est identique à celui de l'Agence de l'Eau.

Il conviendrait donc qu'une convention de groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage, avec le SIAEP en mandataire, soit rédigée pour fixer entre autres, la répartition des restes à charges pour chaque syndicat. Le projet de convention devra être présenté aux deux syndicats en réunion commune pour validation des deux parties.

D'un point de vue administratif, ce projet de convention reçoit la validation des élus présents.

Monsieur LEMOINE propose que des COPIL soient organisés à chaque étape du projet et des travaux entre les deux syndicats.

2023-36 : INTERCONNEXION AVEC LE SMAEP LA VILLE AUX CLERCS-BUSLOUP

Après avoir pris connaissance

- du contexte de la demande du SMAEP de La Ville Aux Clercs-Busloup d'interconnexion des réseaux présenté par son Président
- du projet technique proposé par le cabinet VIATEC missionné par le SMAEP de La Ville Aux Clercs-Busloup
- du projet de convention de groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage présenté par le cabinet SDFA

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

VALIDE les projets techniques et administratifs présentés

AUTORISE le lancement du projet d'interconnexion des réseaux

AUTORISE le lancement des études qui en découlent

Il en résulte les missions suivantes à adopter : les relevés topographiques, le choix du maître d'œuvre et le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrages.

Le Président remercie Monsieur COUTY et Madame CHIRON de leurs présentations et les invitent à quitter la réunion.

2023-37 : DEVIS AXIS CONSEIL POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR PROJET D'INTERCONNEXION

Monsieur le Président informe les membres que des relevés topographiques sont nécessaires pour l'élaboration du dossier d'interconnexion avec le SMAEP de La Ville aux Clercs-Busloup. Il a demandé un devis à AXIS CONSEILS qui s'élève à 8 520,00 € HT, soit 10 224,00 € TTC pour les relevés et les fichiers numériques DWG et PDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

ACCORTE le devis d'AXIS CONSEILS pour la somme de 8 520,00 € HT, soit 10 224,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis proposé

2023-38 : MISSION AMO : ASSISTANCE POUR MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SMAEP DE BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS ET LE SIAEP PEZOU LOIR RÉVEILLON POUR INTERCONNEXION ENTRE LES 2 COLLECTIVITÉS

Monsieur le Président présente membres la proposition d'honoraires du cabinet SDFA pour une mission d'assistance pour mise en place d'une convention de groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage entre le SMAEP de Busloup-La Ville Aux Clercs et le SIAEP Pezou Loir Réveillon pour interconnexion entre les 2 collectivités.

La mission comprend la rédaction de la convention (l'établissement de la clé de répartition donc les taux de participation de chaque syndicat, la prise en charge des frais d'AMO, des honoraires de maîtrise d'œuvre, du coût des travaux et des subventions obtenues), la présentation aux deux collectivités et l'assistance au calcul du reste à charge de chaque collectivité après réception des subventions.

Cette mission s'élève à 2 950,00 € HT, soit 3 540,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

ACCORTE la proposition d'honoraires pour la mission décrite au coût de 2 950,00 € HT, soit 3 540,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer la proposition

2023-39 : MISSION AMO : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR INTERCONNEXION AVEC LE SMAEP DE BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS

Monsieur le Président présente membres la proposition d'honoraires du cabinet SDFA pour une mission d'assistance pour demande de subventions pour Interconnexion avec le SMAEP de Busloup-La Ville Aux Clercs.

La mission comprend l'élaboration du dossier de demande de subventions comprenant les plans, le plan d'action, le mémoire justificatif, la fourniture des modèles de délibérations et courriers, le dépôt du dossier par voie dématérialisée (DETR, AELB et CD41) et l'assistance à la synthèse des éléments nécessaires à l'obtention du solde des subventions.

Cette mission s'élève à 2 765,00 € HT, soit 3 318,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition d'honoraires pour la mission décrite au coût de 2 765,00 € HT, soit 3 318,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer la proposition

2023-40 : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PROJET INTERCONNEXION AVEC LE SMAEP DE LA VILLE AUX CLERCS

Monsieur le Président informe les membres que dans le projet d'interconnexion avec le SMAEP de La Ville aux Clercs-Busloup, il y a nécessité de missionner un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre. Il a demandé des propositions d'honoraires à trois cabinets pour la mission suivante :

Mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'interconnexion/extension AEP, composés de 10 050 m de réseau et 85 branchements à reprendre. Interconnexion permettant le transit de 25m³/h dans le sens Pezou vers la Ville aux Clercs (avec accélérateur) et 20m³/h dans le sens gravitaire. MoE à prix forfaitaire.

Le cabinet ARCAMZO n'a pas répondu.

Les propositions reçues comprennent les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance à la passation du ou des contrats de travaux avec rédaction du dossier de consultation des entreprises, les visas, la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, et l'assistance aux opérations de réception.

Les propositions d'honoraires reçues s'élèvent à

- Géomètres-experts : 61 000,00 € HT (73 200,00 € TTC)
- Viatec : 47 600,00 € HT (57 120 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

RETIENT la proposition d'honoraires du cabinet VIATEC au coût de 47 600,00 € HT, soit 57 120 € TTC pour la mission présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la proposition d'honoraires

Demandes de subventions Conseil Départemental, AELB et DETR pour 2024

Le cabinet SDFA étant chargé de l'élaboration des demandes de subventions, les délibérations attenantes seront présentées en conseil lors de prochaines réunions.

Questions diverses

Subvention AELB pour les travaux sur les secteurs fuyards 4 et 7 du schéma directeur.

Monsieur le Président informe les membres qu'il a reçu le courrier d'attribution de subvention de l'Agence de l'Eau. Une subvention de 385 655,00 € (50% de la partie éligible des travaux) est accordée. 50% de cette somme a déjà été versée. Il rappelle que le syndicat a deux ans pour entreprendre les travaux. Avec le projet d'interconnexion qui se précise, il va se renseigner auprès de l'Agence de l'eau pour savoir si ces travaux peuvent être scindés en deux phases. En 2024 serait faite la partie du compteur sectoriel de Saint Ouzille jusqu'à la canalisation du gaz à Chicheray pour libérer le Conseil Départemental qui attend pour refaire la voirie de la RD 34. Des relevés topographiques du secteur ont montré que le téléphone passe sur le côté gauche de la route en montant ne laissant pas de place pour la canalisation qui devra donc être posée sous la chaussée.

La deuxième phase, de Chicheray à Chêne Carré serait reportée à 2025, permettant de faire une demande de DETR au titre de l'exercice 2025 pour financer la partie avec le plus de branchements à reprendre.

TOUR DE TABLE :

Paul NOURRY : La commune de Lisle a le projet de refaire les trottoirs dans le bourg entre la fin des travaux d'eau de la RD 208 et l'église. Il s'inquiète de la charge financière engagée par le syndicat qui ne permettrait pas de changer la canalisation d'eau avant les travaux de voirie. Monsieur le Président lui indique que ce projet sera étudié pour pouvoir être aussi réalisé.

Richard VACHER : le projet présenté semble très cohérent et remercie SDFA et VIATEC pour leur travail préparatoire et leurs présentations respectives.

Pascal PILLEFER et Natacha BOURGEOIS n'ont rien de plus à ajouter.

Marcel DEFRÉMONT : la réunion a été très agréable. Ce projet solidaire doit être fait et il remercie les deux présidents pour la mise en place rapide du projet.

Roberte JONNARD n'a rien à ajouter

Mickaël CORDONNIER : la demande de COPIL conjoint est très appréciée.

Bruno DUPRÉ est très satisfait de cette réunion.

Richard LE QUINTREC rappelle que l'interconnexion est une nécessité absolue pour le SMAEP et remercie le Président pour son aide

Paul DEREVIER n'a rien à ajouter. Le SIAEP actuel étant issu d'une fusion entre Pezou et Renay pour des problèmes similaires, il assure le soutien de Renay pour le projet.

Jérôme BRILLARD n'a rien à ajouter.

Aurélien LEMOINE souhaite que le prochain COPIL pour définir le mode de fonctionnement ait lieu à La Ville Aux Clercs en janvier. Pour avoir l'adhésion d'un maximum d'élus, il propose que les réunions aient lieu le soir. Sa proposition est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an.

Le Président
Aurélien LEMOINE

Le secrétaire de séance
Jérôme BRILLARD

